



Rennes, le 01/07/2015

La qualification OPQF pour les établissements de formation AFTEC

Les établissements AFTEC ont obtenu, le 24 juin 2015, la qualification professionnelle OPQF, pour toutes les filières de formation en alternance et dans le domaine de la formation continue.

La Qualification OPQF : un label de qualité dans le secteur de la formation

Créé en 1994 à l'initiative du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et de la Fédération de la Formation professionnelle, l'OPQF est l'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation. Sa mission consiste à évaluer les organismes de formation sur les critères suivants :

- Le respect de la réglementation
- L'adéquation des compétences et des moyens techniques et humains aux actions de formation
- La satisfaction des clients
- La pérennité financière
- Le respect du code de déontologie, du code de conduite professionnelle et du règlement intérieur



la qualification OPQF est délivrée par l'ISQ*

* ISQ : Organisme de qualification des entreprises de prestations de services intellectuels délivre en France la qualification OPQF.

ISQ est accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation) selon la Norme NF X50-091 sous le n° 4-052.

La qualification OPQF constitue une référence déterminante pour les professionnels, les clients et les pouvoirs publics. Elle facilite la sélection de prestataires de formation.

Le Label OPQF >> [Présentation et Missions de l'OPQF](#)

La Procédure d'obtention >> [La certification OPQF se fonde sur un processus de qualification rigoureux](#)

La Qualification OPQF : une reconnaissance du professionnalisme d'AFTEC et une garantie de progrès

La qualification OPQF pour AFTEC représente une reconnaissance de son professionnalisme et de la qualité de ses services. Elle engage aussi ses établissements dans une démarche d'amélioration permanente.

En effet, le sigle OPQF impose aux organismes de formation, l'observance de certaines règles :

- Respecter le code de conduite professionnelle de l'OPQF
- Respecter des règles de suivi, la révision de la qualification (renouvellement de la qualification au bout de 1 ou 4 ans)
- Être en conformité avec les procédures administratives imposées par la réglementation
- Informer l'ISQ de tout changement de structure
- Améliorer la satisfaction des bénéficiaires de l'offre de formation
- Adopter les meilleures pratiques, des outils de mesure et de contrôle certifiés

>> L'engagement des qualifiés

Contact : **Benoît Lepec** >> 02.43.59.70.12 >> b.lepec@aftec.fr

www.aftec-formationcontinue.fr

AFTEC Caen

13, rue Antoine Cavalier
14 000 Caen

AFTEC Laval

67, avenue de Lattre de
Tassigny
53 000 Laval

AFTEC Rennes

23, rue Kerautret-Botmel
CS 36 714
35 067 Rennes Cedex

AFTEC Vannes

6, rue Ella Maillart
P.A. Laroiseau
56 000 Vannes

AFTEC Vitré

10, rue Pierre et Marie
Curie
35 500 Vitré